



# PROJET DE LOI MACRON TOUT POUR LES PATRONS

Vendredi 23 janvier :

**ensemble interpellons nos députés à Blois, Romorantin, Vendôme**

## Si le projet de loi était adopté

- Banalisation du travail du dimanche et de nuit, mettant fin progressivement aux compensations salariales car à terme ce travail ne serait plus exceptionnel.
- Plans de licenciements collectifs dans les entreprises (PSE) de plus en plus sauvages, avec des règles de plus en plus arbitraires, et des critères à la seule discrétion des employeurs.
- Dépossession des élus prud'homaux, de leurs moyens de rendre la justice, renvoyant nombre de litiges vers des juges professionnels.
- Grande difficulté pour le salarié de trouver un défenseur syndical pour le représenter en justice.
- Possibilité de court-circuiter le droit du travail et la justice prud'homale par « convention » entre l'employeur et le salarié : rien de moins qu'un bond en arrière de 2 siècles !

## Et en plus du projet de loi Macron :

- Les propositions du patronat dans le cadre de la négociation en cours sur le « dialogue social » mettent en cause l'existence même des instances représentatives des salariés (CE, CHSCT) !
- La réforme de la médecine du travail, retirée du projet de loi Macron, serait insérée dans un autre projet de loi porté par le ministre du travail dès janvier 2015...

---

***Nous sommes bel et bien face à un projet de forte régression sociale, antidémocratique, aggravant la politique d'austérité et favorisant la rentabilité financière pour les grandes entreprises. Ce projet renforce les profits de quelques-uns et ne répond en rien aux besoins de la population.***

---

## D'autres choix sont possibles si nous le décidons !

Depuis sa création, la CGT agit pour gagner sur les revendications, pour changer la société, et combat tout recul social. C'est pourquoi nous sommes pour :

- l'augmentation des salaires, des pensions, des minima sociaux,
  - le SMIC à 2000 euros brut,
  - l'égalité salariale et professionnelle entre les femmes et les hommes,
  - contrer toutes les formes de déréglementation du temps de travail,
  - le maintien d'un jour de repos commun : le dimanche,
  - limiter au strict nécessaire le travail de nuit, qui détériore gravement à la santé,
  - la retraite à 60 ans maximum, à taux plein, et la défense de nos régimes de retraite par répartition,
- Paris, le, 2 janvier 2014
- l'arrêt des licenciements, la résorption du chômage et de la précarité,
  - la défense et le développement des services publics,
  - le rétablissement de l'organisation des élections prud'homales au suffrage universel,
  - le maintien et l'amélioration de tous les droits des salarié-e-s,
  - la lutte déterminée contre la fraude et l'évasion fiscale,
  - la fin des exonérations de cotisations sociales.

## Retrait du projet de loi Macron !

Les gouvernements Hollande-Ayrault puis Hollande-Valls ont poursuivi la libéralisation de l'économie et ont multiplié des cadeaux au patronat au nom de la compétitivité et de la création d'emplois.

Résultat : nos salaires stagnent, les dividendes flambent et le chômage ne cesse d'augmenter...

**En fait, les politiques d'austérité qui sévissent partout en Europe mènent partout aux mêmes conséquences : la pauvreté augmente et les services publics se détériorent.**

Le projet de loi Macron prolonge et amplifie la politique du gouvernement menée au service des patrons et des actionnaires. Après la mise en place du CICE, la loi du 14 juin 2013 dite de « sécurisation de l'emploi », les réformes territoriales, la réforme des retraites, le pacte de « responsabilité », la suppression des élections prud'homales..., c'est une nouvelle attaque contre nos droits.

Dès le lendemain de la présentation du projet Macron au conseil des ministres du 10 décembre, le commissaire européen aux affaires économiques, Pierre Moscovici, exhortait la France à aller encore plus loin dans la casse des conquêtes sociales.

**Au final, ce sera le rapport de forces que nous créerons qui sera déterminant. Les populations belges et italiennes, notamment, l'ont bien compris en se mettant en journées de grève générale à la mi-décembre !**

Dans le cadre de la construction de ce rapport de force, l'UD CGT de Loir et Cher appelle les salariés actifs, les retraités et privés d'emploi à interpeler les députés du département (Blois, Romorantin, Vendôme) devant leur permanence pour exiger d'autres choix

## le vendredi 23 janvier à 11h00

Puis à participer à la manifestation départementale du **7 février à 14h30** à Blois contre les politiques mortifères d'austérité.

